

Je pourrais peut-être ajouter, en ce qui concerne la première partie de la question posée tout à l'heure, que le Conseil a consenti à l'organisation d'un colloque de spécialistes, car le Canada n'est pas satisfait des concessions qu'on lui offrirait. Vingt-trois pays étaient en faveur d'un tel débat. J'espère qu'au cours de ces deux mois de colloque, nous obtiendrons une prolongation du délai au sujet de ces concessions.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE USINE D'ENRICHISSEMENT D'URANIUM À LA BAIE JAMES—LES NÉGOCIATIONS QUÉBEC-FRANCE

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné l'allusion à l'uranium enrichi contenue dans la déclaration du ministre et une réponse antérieure donnée par le premier ministre selon laquelle il avait signalé aux premiers ministres du Québec et de la France la position de son gouvernement au sujet de l'exportation de cette matière fissible, peut-il dire quelles négociations ont été entreprises au sujet de l'établissement d'une usine d'uranium enrichi dans la région de la Baie James et de l'exportation de cette matière à la France?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le gouvernement n'a pas discuté de cette question ni avec le Québec ni avec la France, mais il a signalé à la France et au gouvernement du Québec que, selon la loi sur le contrôle de l'énergie atomique, il faudrait une autorisation fédérale pour la construction de toute installation de ce genre et que, bien entendu, l'exportation d'uranium, qu'il soit enrichi ou non, serait assujettie aux restrictions indiquées par M. Pearson en 1965. Par conséquent, le gouvernement a signalé aux deux parties qu'elles devront obtenir l'autorisation du gouvernement fédéral pour la construction de toute installation de ce genre. Pour l'instant, elles sont en train de mener une étude de faisabilité, mais elles savent très bien qu'elles devront convaincre le gouvernement fédéral que le projet est bien à l'avantage du Canada.

L'URANIUM—LA QUESTION DE RESTRICTIONS QUANT AU DEGRÉ D'ENRICHISSEMENT

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Étant donné que si l'uranium est enrichi de plus de 20 p. 100, il peut être utilisé presque aussi facilement que le plutonium pour la fabrication d'explosifs nucléaires, le ministre peut-il dire si le gouvernement a imposé des restrictions au degré d'enrichissement de l'uranium au Canada?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Pour l'instant, les limitations sont d'ordre pratiques puisqu'on ne peut dépasser le stade l'hexafluorure d'uranium. Comme la déclaration l'indique, toute exportation d'uranium sera assujettie à des garanties, tant pour l'utilisation de l'uranium lui-même que pour l'utilisation de toute matière fissible dérivée, par exemple, le plutonium qu'on pourrait en tirer éventuellement.

Questions orales

LES SPORTS

LES JEUX DU COMMONWEALTH À EDMONTON—DEMANDE D'ÉMISSION DE PIÈCES ET DE TIMBRES COMMÉMORATIFS POUR LE FINANCEMENT

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre, j'aimerais la poser dans l'esprit de Noël. Aucun pays n'a jamais commémoré les Jeux du Commonwealth par une pièce et un timbre particuliers; par ailleurs, le gouvernement fédéral manque de fonds pour aider Edmonton à financer les dépenses d'investissements des Jeux du Commonwealth de 1978. Le premier ministre serait-il prêt à prendre une résolution au seuil de la nouvelle année et à permettre à Edmonton d'émettre une pièce et un timbre commémoratifs spéciaux, comme il a autorisé Montréal à le faire pour les Jeux olympiques de 1976. Edmonton pourrait ainsi défrayer les dépenses croissantes de construction et d'équipement?

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je suis choqué que le député ne croit pas devoir reconnaître à Edmonton une existence propre et s'estimer obligé de la comparer à Montréal. Je demanderais au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de répondre au député.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, le gouvernement fédéral s'est déjà engagé à verser un tiers des dépenses d'investissements entraînées par les Jeux olympiques du Commonwealth, jusqu'à concurrence de 12 millions de dollars; c'est une contribution qui dépasse tout ce que le Canada a pu faire dans le domaine international pour n'importe quels autres jeux, deuxièmement...

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je ne veux pas écouter un discours politique. Je n'ai pas demandé quels engagements le gouvernement avait pris. Tout ce que je veux savoir, c'est si le gouvernement veut bien s'engager à...

Des voix: Oh, oh!

M. Paproski: Est-ce là l'esprit de Noël?

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Avec tout le respect dû au député, il a demandé si le gouvernement fédéral était prêt à faire quelque chose pour aider Edmonton à défrayer les frais des Jeux du Commonwealth. Il est sûrement conforme au Règlement que la réponse fasse état des mesures déjà prises à cet égard.

M. Lalonde: Merci, monsieur l'Orateur. Le député a posé cette question en ayant l'air de dire que le gouvernement fédéral ne contribuait pas. Nous assumons un tiers des dépenses d'immobilisation des Jeux du Commonwealth à Edmonton, jusqu'à concurrence de 12 millions de dollars. Il y a un mois, j'ai rencontré les représentants de la Fondation des Jeux du Commonwealth lorsqu'ils ont proposé de lancer un timbre et des pièces de monnaie de collection pour contribuer au financement. J'ai dit à la Fondation des Jeux du Commonwealth il y a quelques semaines, je dirais même un mois, que cette question était étudiée par les divers ministères intéressés et qu'on lui donnerait prochainement une réponse.

Des voix: Bravo!